

Contre : MM. Beaubien, Bellerose, Brigham, Cauchon, Chauveau, Dorion, Dugas, Fortin, Gagnon, Gendron, Gosselin, Hearn, Houde, Irvine, Langevin, Larochelle, Larue, Lecavalier, Locke, Lynch, Mailloux, Mailhot, Méthot, Pelletier (Bellechasse), Picard, Poupore, Pozer, Rhéaume, Robertson, Robitaille, Sawyer, Vêrault. 35. Il y a eu plusieurs abstentions.

LE BILL DES ÉLECTIONS CONTESTÉES.

Le bill de M. Fournier pour soumettre les élections contestées aux tribunaux a été approuvé en principe par toute la Chambre, mais il a été rejeté à la demande du gouvernement, qui ne pouvant pas évidemment accepter une pareille mesure des mains de l'opposition, a demandé qu'elle fût remise afin d'avoir le temps de voir comment le système nouveau fonctionnerait en Haut-Canada. M. Chauveau a ajouté que le gouvernement devant s'occuper de cette question, il valait mieux attendre son action. Le gouvernement aurait dû, disent un grand nombre, trouver le moyen de s'emparer de cette mesure afin de n'être pas obligé de la prendre à l'opposition, mais ne l'ayant pas fait, ses partisans devaient le soutenir; c'était un cas différent de l'autre, l'intérêt du parti doit l'emporter, lorsqu'il n'y a pas un principe grave en jeu. Mais en face d'un principe constitutionnel, une majorité honnête ne devrait pas hésiter, il nous semble, quitte à voter ensuite pour le gouvernement sur une question de non-confiance. On sauve le principe d'abord et ensuite le ministère si c'est possible.

ÉLECTION DE QUÉBEC CENTRE.

Le comité chargé de s'enquérir de la conduite de l'officier-rapporteur dans cette élection a fait son rapport, déclarant que M. Langevin avait été légalement élu et que l'officier-rapporteur avait fait son devoir. Le comité s'était divisé par dix contre cinq.

UNE SCÈNE.

C'est à l'occasion de ce rapport que s'est produit un incident qui a fait sensation dans notre monde politique peu habitué aux émotions.

M. Ouimet ayant proposé l'adoption du rapport, une discussion violente s'éleva.

M. Fournier proposa un amendement à la motion de M. Ouimet et fit un discours véhément. Il était à raconter les incidents de l'élection de Québec et prétendait que depuis longtemps les élections à Québec se faisaient par la corruption et la violence, lorsque les galeries, qui étaient pleines de monde, se mirent à applaudir avec enthousiasme.

Alors M. Chauveau demande l'expulsion du public, et M. Cauchon demande que les galeries restent. M. Chauveau réitéra sa demande d'expulsion. — Tumulte extraordinaire; le public ne veut pas quitter les galeries. La police intervient, alors force est au public de quitter la Chambre, mais un rassemblement énorme se fait à la porte du parlement, et des cris se font entendre pour protester contre l'expulsion et contre le ministère.

Des orateurs adressent la parole à la foule et l'invitent à venger l'injure qu'on fait au peuple dans les prochaines élections. Quelqu'un propose d'aller ravager la maison de M. Chauveau, mais la majorité ne veut pas se porter à des voies de fait.

L'incident Badgley-Piché est venu devant la Chambre. MM. Holton, Ouimet, Irvine et Chapleau ont pris la parole. La principale idée qui ressort de ces discours est que la surdité de l'hon. juge Badgley, dont on a d'ailleurs reconnu les talents et la science, est la seule cause de cet incident regrettable. L'hon. procureur-général et M. Chapleau ont dit que M. Piché avait été forcé d'agir comme il l'a fait, et le gouvernement a déclaré que cette affaire serait prise en considération en temps et lieu.

Le comité a examiné le plan proposé par M. Dorion, pour opérer le repatriement de nos compatriotes émigrés, et espère qu'il sera adopté quand les finances du pays le permettront.

ONTARIO.

Les séances de la Chambre en Haut-Canada, depuis le commencement de la session, offrent un intérêt plein d'excitation. C'est une suite de combats acharnés dans lesquels le gouvernement a presque toujours été battu.

Au sujet de l'octroi d'un million et demi de piastres aux chemins de fer, M. Blake avait proposé un amendement condamnant l'action de la dernière Chambre, qui a conféré au gouvernement de trop grands pouvoirs relativement au fonds de secours pour les chemins de fer, et déclarant que toute demande de la part des compagnies devrait être soumise à la Chambre, de façon à ne pas laisser à la disposition de l'Exécutif une somme de \$1,500,000.

Après plusieurs amendements et sous amendements et motions d'ajournement, le vote fut pris sur la motion de M. Blake et donna sept voix de majorité à l'opposition.

Le gouvernement ayant déclaré qu'il ne résignerait pas avant que les huit sièges vacants de la Chambre fussent remplis, M. McKenzie proposa un vote de non-confiance direct. M. Wood, le trésorier de la province, résigna son portefeuille avant le résultat du vote, qui fut comme suit : 37 pour la motion de censure de M. McKenzie, et 36 contre. Le gouvernement, battu par une voix de majorité, refuse de résigner avant l'élection pour les huit sièges vacants. Mais comment va-t-il pouvoir gouverner, si la Chambre refuse de s'ajourner ?

L. O. DAVID.

MANITOBA.

EXÉCUTION D'UN MÉTIS-RIEL.

Des lettres du Fort Garry, en date du 20 novembre, disent que le 25 ult., le juge Johnson a condamné le malheureux Letendre, accusé d'avoir pris part à la dernière incursion fénienne, à être pendu au Fort Garry, le 23 de février prochain. M. Clark représentait la Couronne dans cette affaire et M. Royal et Dubuc plaident pour l'accusé.

Il paraît que la noble conduite de M. Riel, se mettant à la tête de ses braves pour repousser les féniers, n'a guère été goûtée dans certains quartiers d'Orangistes. De nouveaux warrants d'arrestation ont été pris contre lui et on le poursuit comme une bête fauve. Voilà comment la clique haineuse et turbulente, qui infeste Manitoba, travaille aux intérêts de la paix et à l'apaisement des esprits.

Des lettres privées vont jusqu'à dire qu'il ne serait pas étonnant que quelque jour on entendit dire que Riel a été lynché, si on met la main sur lui.

Le jeune et vaillant chef des Métis a été obligé de revenir à Manitoba faute de moyens suffisants pour vivre aux États-Unis. Il est constaté aujourd'hui que Riel ne s'est pas enrichi d'un sou pendant sa dictature. Il était même plus pauvre après qu'avant l'insurrection.

Il a donc montré autant de désintéressement que de patriotisme et de force de caractère.

On lui a reproché le meurtre de Scott, mais combien qui n'auraient pas fait plus à sa place, qui surtout auraient montré autant de patience et de résignation depuis ce temps-là. Quand a-t-on vu des chefs de parti, dans des moments de trouble, commettre si peu de violence et consentir si facilement à s'clipser.

Si les Métis laissent toucher à un cheveu de la tête de Riel, il faudra qu'ils soient loin d'être aussi terribles qu'on disait.

L. O. D.

LE PRINCE ALEXIS.

Il est venu le beau prince, et il est reparti. Ceux qui l'ont vu et lui ont été présentés, grâce à notre maire M. Coursol, disent qu'il est très-beau garçon et très-aimable. C'est un grand blond de six pieds et deux pouces, qu'on prendrait aussi bien pour un polonais que pour un russe; ce n'est pourtant pas pareil. Nous sommes obligés d'avouer que nous ne sommes pas beaucoup au fait de ses pas et démarches dans notre ville; comme on le sait, et ce sont les rapporteurs de journaux qui, dans ces circonstances tiennent le haut du pavé; or, nous n'avons pas de rapporteurs. Le prince parle l'anglais et le français avec facilité. Il faut avouer que son père avait les moyens de le mettre dans de bonnes écoles. Dans tous les cas, il paraît qu'il n'a pas mal profité de son éducation, car d'après un journal il jure en bon français, et ne se sert pas des *sacres* vulgaires qui sont en usage dans ce pays. Ainsi ceux qui veulent apprendre à *succéder* d'une manière distinguée, princière même, feraient bien d'aller voir le prince. Nous oublions de dire que le prince est allé patiner dans le *Victoria Rink*, samedi soir. On se tuait pour aller voir cela; on craignait que la glace honteuse d'un si grand honneur se mit à fondre à la vue du prince, mais non, elle a tenu bon. Il paraît qu'une dame anglaise a dit dans un moment d'extase : "c'est bien malheureux de vivre dans un pays où il n'y a pas de princes! c'est si beau ces princes!"

BALSAMO.

On dit qu'il y avait à Montréal, la semaine dernière, un individu qui se donnait pour le fameux général Cluseret, et qu'il se vantait d'avoir marché dans le sang de l'archevêque de Paris.

On sait que la semaine dernière Cluseret était en route pour le Mexique. S'il est vrai que cet individu s'est vanté de pareilles choses et qu'il a joué un pareil rôle, nous sommes surpris qu'il n'est rencontré personne pour lui donner du pied n'importe où.

LE LAC QUIDI VIDI.

Cette petite, mais jolie nappe d'eau, se trouve à un mille de St. Jean, Terre-Neuve. A l'est on voit le village du même nom où l'on fait la pêche à la morue pendant l'été. A gauche, à une petite distance, est la résidence du juge Hayward. Près de là aussi on remarque la résidence de l'hon. Bennett, chef actuel du cabinet de Terre-Neuve, et celle de M. Halden, greffier depuis longtemps de la Chambre d'Assemblée.

Nous avons oublié d'annoncer dans notre dernier numéro la mort de M. Ant. Gérin Lajoie, ancien major de milice et l'un des plus respectables citoyens de sa paroisse. Il était le père de M. A. Gérin Lajoie, assistant bibliothécaire à Ottawa, de M. Elzéar Gérin, M. P. P., et de M. Denis Gérin, ex-zouave pontifical, aujourd'hui vicaire.

Une réunion des directeurs du chemin de fer de colonisation du nord a eu lieu la semaine dernière, en cette ville. Étaient présents : Sir Hugh Allan, président, l'hon. J. C. Abbott, et MM. Henry Mulholland, Ed. Atwater, J. B. Beaudry et C. A. Leblanc.

Sir Hugh Allan a déclaré qu'avec l'octroi d'un million de piastres que la compagnie attend de Montréal, la construction de la voie serait certaine.

Un comité fut nommé pour rédiger une adresse demandant au Conseil-de-Ville d'adopter le règlement préparé à ce sujet. Ce comité se compose de Sir Allan et de MM. Mulholland, Beaudry, Abbott et Atwater.

FAITS DIVERS.

Le comité de l'Agriculture et de l'Immigration, présidé par l'hon. M. Chauveau, a terminé ses travaux et adopté un rapport sur ses travaux.

Dans ce rapport, il recommande au gouvernement d'accepter les propositions de la société Forestière et de faire tout en son pouvoir pour attirer en Canada des émigrés de l'Alsace et de la Lorraine.

Il recommande aussi de nommer de nouveaux agents d'immigration qui, sous la direction de M. l'abbé Chartier, seraient chargés de se rendre aux États-Unis pour aider les Canadiens qui voudraient revenir au pays, à mettre leur projet à exécution.

Les courriers de la malle de l'Île d'Orléans, MM. Ponsant et Leclerc, se sont noyés en traversant le pont de glace entre Québec et l'Île.

Des hommes qui étaient allés en canot à leur secours, n'ont retrouvé que les sacs de la malle dont les malheureux étaient porteurs.

ENQUÊTE.—Pendant les jours de grand froid par lesquels nous venons de passer, un homme et une femme firent une promenade à la campagne à 20 milles de Québec, avec un enfant de sept mois qu'ils avaient enveloppé pour le préserver des rigueurs de la température. Au terme du voyage, ils développèrent l'enfant et le trouvèrent mort. Une enquête a eu lieu et le jury a rendu un verdict de mort naturelle.—*Canada-dien*.

PRIS DANS LES GLACES.—On nous informe que près de 25 barges et petits bateaux à vapeur sont pris dans la glace du Richelieu.

LONGEVITÉ.—Une fille du nom de Angélique Audet dit Lapointe, résidant depuis plusieurs années chez madame de St. Georges, à Cap Santé, est décédée subitement la semaine dernière, à l'âge avancé de cent ans et trois mois.

ST. HYACINTHE, 12 décembre.—M. Joseph B. envenu, cultivateur, de St. Damase, rang d'Argenteuil, a eu les deux mains et les deux pieds complètement gelés pendant un des gros froids de la fin de novembre. Il avait passé, étant ivre, plusieurs heures dehors exposé aux morsures de la bise. L'amputation est nécessaire. On a des craintes sérieuses pour sa vie.—*Nation*.

AUDACIEUSE ATTAQUE.—Un médecin de St. Janvier, M. Tous-saint Desjardins, vient d'être victime d'une des plus audacieuses attaques que nous ayons eu encore à mentionner.

Il passait au village de St. Jean-Baptiste, se rendant à Montréal, lorsque entrant dans une auberge, il fit la rencontre du nommé Joseph Villeneuve, cordonnier. Ils burent ensemble quelques verres et prirent ensuite de compagnie le chemin de Montréal.

Arrivés à la ville, Villeneuve parvint à décider le Dr. Desjardins à venir coucher avec lui dans une auberge du port; celui-ci y consentit, il se laissa guider par Villeneuve qui, une fois sur le quai, lui donna sur la tête un violent coup, lui enleva dans la poche de son pantalon un porte-monnaie pouvant contenir six dollars, et prit alors la fuite.

La police, avertie par les cris de M. Desjardins, se mit à la poursuite du malfaiteur et, après une longue course, parvint à opérer son arrestation.

Dans la nuit du 1er décembre, dit le *Constitutionnel*, la femme d'un nommé Jean-Baptiste Gagnier, cultivateur respectable de St. François du Lac, qui avait été inhumée le jeudi, fut enlevée du lieu où elle avait été déposée. C'est le bedeau de la paroisse qui s'aperçut de la chose, et voici comment :

Le matin, s'étant rendu à l'église ordinaire, à l'église, pour sonner l'Angelus, il remarqua qu'une vitre d'un chassais du chemin couvert était cassée. Aussitôt il pensa à la défunte qu'il avait enterrée la veille et descendit dans la cave de l'église pour s'assurer si elle n'avait pas été enlevée. Il déterra la tombe et trouva que le cadavre n'y était plus.

Dès l'instant, les parents furent informés de cette nouvelle, et vinrent aussitôt au village de St. François pour faire lever un warrant de recherche. Ce warrant fut donné à M. O. Duguay huissier de St. François, qui trouva le cadavre en question chez un nommé Coutu, commis et maître de poste de St. François.

Maintenant on nous dit que l'enquête est à se faire, et que l'on espère trouver l'auteur de cet acte.

TRISTE.—On écrit de Berthier en haut, au *Journal de Québec* :

"Vendredi dernier, le premier du courant, un brave homme de Saint-Barthélemi, de l'endroit appelé le Nord, à quelques lieues d'ici, se rendit à sa grange pour y prendre du foin et soigner ses animaux. Après avoir distribué ce qu'il avait apporté de foin, il retourna sur son fenil pour y prendre du foin qu'il croyait de meilleure qualité que celui qu'il avait pris d'abord dans sa grange. Mais en voulant retourner du fenil à la grange, il sauta dans le foin oubliant qu'il avait planté sa fourche; et c'est en faisant ce saut qu'il rencontra sa fourche qui lui entra dans le corps, le transperça d'une si cruelle façon que cet infortuné mourut quelques heures après dans de grandes souffrances. Ce brave homme, N. Sylvestre, était généralement estimé et fort considéré dans la paroisse."

FRATRICIDE.—On rapporte comme suit un fait déplorable commis à Berthier, en haut, le 7 du courant :

Deux frères du nom de Barbel, de la paroisse de St. Cuthbert, depuis longtemps pleins d'une aversion inexplicable l'un pour l'autre, en sont venus à des voies de fait déplorable.

L'aîné abusant de sa force, taquinait souvent et brutalisait le cadet.

Le 4 du courant, dès le matin, ils se rendirent à la grange; et, tout en se faisant des reproches mutuels, ils battirent le grain que leur père leur avait commandé de battre. Mais lorsqu'il fallut le relever, l'aîné força son jeune frère de se livrer à cette opération; après quoi il lui enjoignit d'aller sur le fenil chercher d'autre grain, et, sur son refus, il lui donna des coups.

"Son jeune frère exaspéré, dit alors à l'aîné : "Il est temps que cela finisse; puisqu'il n'y a pas moyen de te réduire, je vais m'y prendre autrement." Ce disant, il courut à la maison prendre son fusil.

L'aîné, le voyant revenir l'arme au bras, pris la fuite. Le jeune homme lui courut sus, et, l'ayant suffisamment approché, tira le coup de feu, lequel fut se loger dans la cuisse du fuyard.

Le blessé courut alors à la maison, en perdant beaucoup de sang par la plaie de l'arme à feu.

On donna l'alarme dans le canton, on courut au prêtre, au médecin, etc. Tous les soins des parents et des amis furent inutiles, et le malheureux mourut le lendemain, vers midi...

"Ce crime affreux, ce fratricide, a causé une grande agitation dans la paroisse..."